



Cour de l'immo
AGENCE IMMOBILIÈRE

BAREME DES HONORAIRES TTC – TRANSACTION **CHARGE VENDEURS**

TYPES DE BIENS / MONTANT DE LA TRANSACTION	HONORAIRES TTC
Maisons et Appartements De 0 à 100 000 €	6 000 €
Maisons et Appartements De 100 001 € à 164 999 €	8 000 €
Maisons et Appartements A partir de 165 000 €	5%
Terrains - Immeubles – Locaux Commerciaux	5%
Box et Garages	1 500 €
Pour tout mandat exclusif : honoraires réduits à 4.5% pour conditions de commercialisation spécifiques	

→ Suite à l'arrêté du 10 janvier 2017 (conditions exceptionnelles), uniquement à la demande expresse des mandants, les honoraires d'agence seront notifiés sur le mandat de vente à la charge de(s) acquéreur(s).



Cour de l'immo
AGENCE IMMOBILIÈRE

BAREME DES HONORAIRES TTC

Conditions particulières : Mandat de recherche

MONTANT DE LA TRANSACTION	HONORAIRES TTC
Jusqu'à 300 000€	10 000€
De 301 000€ à 420 000€	15 000€
De 421 000€ à 500 000€	20 000€
De 501 000€ à 600 000€	25 000€
De 601 000€ à 699 000€	30 000€
A partir de 700 000€	4% du prix de vente



Cour de l'immo
AGENCE IMMOBILIÈRE

BAREME DES HONORAIRES TTC – LOCATION

I – BAUX D'HABITATION SOUMIS A LA LOI DU 6 JUILLET 1989 (conforme à la loi ALUR)

1) HONORAIRES PART BAILLEUR ET LOCATAIRE (montant maximum ne pouvant être supérieur aux honoraires facturés au propriétaire)

A) Organisation de la visite, constitution du dossier du candidat, rédaction de bail (€/m²)

€ HT

€ TTC

Hors zones tendues

6.67 €

8.00 €

Zones tendues (jusqu'à 100m²)

8.33 €

10.00 €

Puis 6.00 € par m² supplémentaire

B) Etablissement de l'état des lieux d'entrée (€/m²), maison ou appartement vide jusqu' 100m²

2.50 €

3.00 €

Puis 2.00 € par m² supplémentaire

NB : Les honoraires facturés au propriétaire seront à minima équivalents à ceux incombant au locataire tels que définis au paragraphe I-1 du présent barème.

II – AUTRES BAUX

1) BOX – PARKINGS -GARAGES – CAVES (à la charge de chacune des parties)

€ HT

€ TTC

Honoraires de location et de rédaction d'actes

100 €

120.00 €

2) BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

Honoraires de location (à la charge du locataire, calculés sur le loyer annuel hors taxes et hors charges

8.33 %

10 %

Etat des lieux (à la charge du bailleur et du locataire

166.67 €

200 €

NB : Les produits de trésorerie qui peuvent être générés par la gestion courante correspondent à un complément d'honoraires et restent au mandataire.